Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 5 Avril 1899. No. 20.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subséquente 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

PAQUES

"Pour l'amour de nous il avait été attaché à la croix, et le voilà ressuscité. Alleluia! Alleluia!"

C'est ainsi que les prêtres en descendant du sanctuaire, en passant au milieu des fidèles, et dans la grande nef et dans les bas côtés, et dans l'abside, chantent au peuple la grande nouvelle de la résurrection. Ce mot *alleluia*, qui veut dire *louange à Dieu*, est devenu un mot chrétien, que comprend la foule chrétienne; aussi il est répété par elle avec une sorte de saint délire, et c'est quelque chose de saisissant d'entendre monter vers les vieilles voûtes de nos églises ce cri dont les Hébreux faisaient retentir les profondeurs de la mer, quand le Tout-Puissant leur ouvrit un passage au milieu des flots suspendus!

C'est encore aujourd'hui un cri de délivrance, comme ce l'était alors. La mort et la résurrection du Christ ouvrent aussi un passage vers une autre terre promise, vers le ciel où le Christ est monté.

Oh! je ne connais pas de cœur si froid qui ne batte mieux quand tous les fidèles, répondant aux voix pures et sonores des choristes, répètent le refrain: ALLELUIA! ALLELUIA!

Ce temps de Pâques n'a pas que des réjouissances religieuses: comme la fête de la résurrection vient avec le retour des beaux jours, c'est le moment où les artisans, les ouvriers des villes, ont besoin de respirer hors des rues étroites et des enceintes de pierre; la nature, qui a été pendant l'hiver comme morte sous son suaire de neige, semble aussi ressusciter à cette époque de l'année; aussi c'est le commencement des fêtes hors des cités. Le peuple va chanter l'hymne O FILII ET FILIÆ! dans les églises des champs, et dîner au village. C'est le temps où le père et la mère de famille habillent les enfants à neuf; le temps où les homme d'affaires et les écoliers ont de courtes vacances.

Noël a eu sa joie sous les nuages gris et pluvieux de décembre et auprès des foyers; Pâques a ses réjouissances quand les arbres commencent à bourgeonner, quand les primevéres épanouissent leurs fleurs et quand le ciel se tend de bleu.

Alors que nous passons en revue toutes ces saintes allégresses que le catholicisme répand sur notre vie, nous ne pouvons nous empêcher de plaindre du fond de notre cœur les hommes sceptiques et froids qui refusent de croire à la r gion. V. W.

AMERIQUE

Les Franciscaines du Manitoba

(*Annales de la Propaga ion de la Foi*)

Mgr Langevin, Oblat de Marie Immaculée, archevêque de Saint-Boniface, nous écrit:

"Vous m'avez demandé des nouvelles de l'œuvre des Sœurs franciscaines missionnaires de Marie dans mon diocèse; je le fais d'autant plus volontiers que ces excellentes religieuses viennent d'accepter avec une joie toute apostolique, dans une des missions les plus pénibles de mon diocèse, une école-pensionnat pour les sauvages.

"Elles dirigent déjà, depuis un an, une école de *blancs* et de *métis* à Saint-Laurent du Lac Manitoba, et elles ont même commencé à y recueillir des enfants qui seront le noyau d'un orphelinat pour les sauvages; mais je ne veux parler maintenant que de la mission de Notre-Dame des Sept-Douleurs, à 300 kilomètres de Saint-Boniface.

"Les sauvageons et les sauvageonnes que l'on élève à Notre-Dame des Sept Douleurs, appelée jusqu'ici *Pine Creek* (*crique du pin*), à cause des pins et des épinettes qui bordent la rivière dont les eaux vont au lac Winnipigosis, sont charmants de douceur et de docilité; mais ils sont fort mal vêtus. Point de matelas, ni de draps, ni de courtepointes sur leurs lits grossiers et fort durs. Ils vivent de patates et de poisson...quand il y en a.

"Les bonnes Sœurs ne sont pas effrayées du régime; il sied à leur esprit de mortification et à leur règle austère. Elles ont bien un peu battu des ailes comme des colombes avant de poser le pied ou il y avait moins de danger de maculer leur blancs vêtements; mais bientôt elles ont fait la guerre à la poussière, et elles ont organisé une chasse en règle contre les minuscules parasites *sauteurs* ou *rampants*, qui avaient élu domicile dans tous les édifices. Maintenant la propreté a dû reprendre tous ses droits, mais la pauvreté continue à régner en ces lieux. Au moins si nous pouvions offrir à ces bonnes Sœurs la consolation de recueillir tous les enfants que les parents païens ou autres nous offrent tous les jours!!"

LA COLONISATION

Dans l'Ouest Canadien

(*Suite et fin*)

Jean-Paul craint trop, croyons-nous, l'absorption des nôtres par les éléments étrangers. Le Manitoba seul couvre une superficie de 74,000 milles carrés ou environ 47,331,800 acres. La population n'est encore que de 200,000 âmes, et il y a place pour des millions. En dirigeant de ce côté tous ceux qui sont condamnés ou se condamnent à abandonner notre province, nous formerons à notre tour, un élément puissant dont il faudra tenir compte dans l'administration de la chose publique. Pour qui connaît les paroisses de Saint-Jean Baptiste, de Saint-Pierre, de Sainte-Agathe, de Lorette, de Sainte-Rose, du Lac Dauphin, etc., dans le Manitoba, de Saint-Louis de Langevin, du Lac aux Canards, dans la Saskatchewan, de Morinville, de Saint-Albert, dans l'Alberta, il est évident que jamais l'on ne parviendra à défranchiser ces centres, pas plus que Québec ou les Trois-Rivières. Et nous pouvons former des centaines de paroisses dans les mêmes conditions.

Manitoba compte à l'heure actuelle 25,000 catholiques, 46 églises ou chapelles, déservies régulièrement, 50 postes visités par des missionnaires, 34 prêtres séculiers, 47 religieux, 6 communautés d'hommes, 7 communautés de femmes, dont 6 vouées à l'enseignement. Une citadelle gardée par de pareils défenseurs peut être attaquée: elle ne se rend pas. Que l'on veuille se rappeler la situation de nos pères, lors de la conquête, abandonnés, sans ressources, sur une terre ruinée par de longues guerres, et envahie de tout côté par des ennemis puissants. C'était le temps ou jamais de se décourager.

Nous commencions pourtant alors à écrire les plus belles pages de notre histoire.

Avec notre force d'expansion, notre vitalité, notre énergie, ne pouvons-nous pas avec confiance continuer dans les prairies de l'Ouest, la lutte glorieuse soutenue sur les bords de Saint-Laurent?

....

J'ai évoqué le souvenir de la conquête. En étudiant l'histoire des années qui l'ont précédée, l'on voit qu'un certain groupe de Français combattait, à la cour de Versailles, la colonisation de notre pays. Les arguments qu'on y faisait valoir ressemblent beaucoup à ceux dont se sert Jean-Paul. "Pourquoi, disait-on," dépeupler la France? N'avons-nous pas besoin de tout notre monde? Pourquoi envoyer tant de braves gens vivre entre des castors et des ours, ou se faire scalper par des sauvages? Que nous importent quelques arpents de neige?" Il n'est pas besoin d'ajouter que ces discoureurs n'étaient pas plus les amis de la France que du Canada.

Je soupçonne fort Jean-Paul de ne pas bien connaître l'Ouest. S'il en a le loisir et la volonté, qu'il visite donc ce beau pays. Je lui promets d'avance une large et généreuse hospitalité par tous nos compatriotes de là-bas, et bien des regrets pour le travail qu'il fait aujourd'hui. Il comprendra alors le mot de sir G. E. Cartier; "Jeunes gens, allez à l'Ouest! c'est le pays de l'avenir." Il comprendra aussi tout ce qu'a de vraiment canadien. l'appel que faisait l'automne dernier, le vaillant archevêque de Saint-Boniface, en faveur de la colonisation de cet immense Ouest, dont il est le chef spirituel.

Il nous faut un solide point d'appui dans ces régions où se concentrent tant de forces vives. Tout ce qui contribue à étendre et à fortifier l'influence française, que ce soit à l'Ouest, au Nord, ou à l'Est de la Confédération, doit de toute évidence profiter à la Province de Québec.

C'est tout pénétré de cette conviction, que je me joins de grand cœur aux zélés missionnaires colonisateurs, pour les aider à faire connaître les richesses de ces contrées, et à y diriger tous ceux qui sont dans l'obligation de laisser leurs terres et qui n'ont pas le goût, la force ou la volonté de se faire défricheurs; les pères de familles qui n'ayant pas les moyens d'établir ici leurs enfants, vont les voir partir, les uns après les autres, pour courir les voyages; les cultivateurs qui peinent de père en fils sur des terres arides, pour ne gagner, malgré leur vaillance, qu'un pauvre pain noir; ceux qui, trop nombreux, hélas! interrogent l'horizon et demandent où aller; enfin, et surtout, ces centaines de compatriotes qui tous les ans vont, à pleins chars, offrir à l'étranger, leurs bras, leur santé et leur liberté.

Et en faisant ce travail, je crois servir les intérêts de la Province de Québec, tout autant que ceux de l'Ouest Canadien.

D. GERIN, Ptre.

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Québec

Québec—La tempête de neige et de vent qui a fait rage à Québec a mis les trains du Québec Central, du Québec-Montmorency et Charlevoix, du Grand-Tronc et de l'Intercolonial, section Ouest, dans le désarroi le plus complet. Les chemins de la campagne ont été impraticables, le service des tramways électriques a été temporairement interrompu.

Une forte avalanche s'est produite à Haolou. Le toit de la maison de M. Veilleux a été écrasé, et un train de fret de l'Intercolonial, qui passait à ce moment, disparut entièrement sous l'avalanche.

Seule, la cheminée de la locotive restait visible. La famille de M. Veilleux, ainsi que les employés du convoi ont eu des peines infinies à sortir de leur prison.

Le détective Walsh a arrêté, sur l'accusation de mendier dans les rues, un individu revêtu d'une soutane et se disant Arménien. Conduit devant le juge Chauveau, il a dit qu'il était prêtre, mais qu'il s'était fait protestant récemment. Il prétend se nommer Philippe Giraud, ses manières ont paru étranges. On croit généralement que c'est un faux prêtre, le même que les journaux de Montréal et d'Ottawa ont dénoncé, il y a quelques jours. Le juge Chauveau a donné ordre de le remettre en liberté, mais avec l'entente qu'il quitterait la ville immédiatement.

Champlain

Un jeune enfant de M. Pierre Nault, entrepreneur de Sainte-Thecle a ingurgité la moitié du contenu d'un flacon de teinture d'opium, de deux onces. Heureusement que Mme Nault s'en aperçut aussitôt; elle courut quérir le Dr l'Abbé, qui se trouvait par hasard en visite auprès d'un patient d'un logement voisin. L'enfant fut promptement débarrassé du poison fatal, après qu'il eût pris un émetique.

Baie Saint-Paul

Une faible secousse de tremblement de terre s'est fait sentir il y a quelques jours à la Baie Saint Paul. Un fait assez curieux et qui pourrait peut-être être un sérieux sujet d'études pour les intéressés, c'est que tous les tremblements de terre qui se font sentir fréquemment dans le comté de Charlevoix, ne sont perçus que dans la partie est du comté.

Trois-Rivières

Nous lisons dans le *Trifluvien*:

"Nous saluons avec une joie bien légitime le retour à la santé de M. le chanoine L. S. Rheault, vicaire capitulaire du diocèse, frappé, dimanche dernier, d'une maladie qui pouvait avoir des suites graves. L'Eglise trifluvienne, veuve encore de son premier pasteur, rendra grâces à Dieu de lui avoir épargné une seconde épreuve qui, dans les circonstances, lui eût été particulièrement pénible. Nous formons des vœux sincères pour que la convalescence soit prompte et pour que cette maladie ne laisse derrière elle aucune trace!

Vercheres

Les moulins à scie et à farine de M. Octave Chicoyne à Saint-Marc ont été complètement détruits par un incendie.

M. Chicoyne demeurait dans ces bâtiments avec sa famille qu'il put sauver ainsi que ses livres Les pertes sont d'environ $4.000 et il n'y a que pour $800 d'assurances. M. Chicoyne a l'intention de rebâtir immédiatement.

Maskinonge

MM. Hector Caron, M. P. P., et L. Geo. Caron, maire de Saint-Alexis des Monts, ont formé une compagnie dans le but de relier les paroisses du comté par une ligne téléphonique. C'est une commodité pour les paroisses éloignées des grands centres. Les travaux commenceront dès la disparition de la neige.

Berthier

Il y a eu une imposante cérémonie religieuse à l'église à l'occasion du départ du vénéré W Clément, curé depuis 14 ans de la paroisse Saint-Gabriel.

Après la messe chantée par le Rév. W. Clément, le maire du village, M. J. E. Archambault, lui a présenté et lu une magnifique adresse. Ensuite une riche croix travaillée avec différentes pierres précieuses, un beau prie-Dieu et une bourse d'argent lui ont été offerts comme souvenir des paroissiens de Saint-Gabriel.

Le Rev. W. Clément a répondu avec des termes émus à l'adresse.

AUX ETATS-UNIS

BOSTON

Des inspecteurs au trésor viennent d'arrêter à Boston, huit Italiens, hommes et femmes, accusés d'avoir mis en circulation de faux billets de $5. On estime qu'ils ont écoulé de $5.000 à $10,000 de billets faux probablement fabriqués à New-York

HOLYOKE

On annonce la mort de M Alfred Forest, arrivée ces jours derniers.

M. Forest meurt à 30 ans Il était employé depuis 11 ans dans les bureaux de filature Lyman et jouissait de l'estime de tout le monde.

BOURBONNAIS, ILL.

A l'occasion de la fête de la St-Patrice, le collège St-Viateur a organisé une série de belles fêtes, qui avaient attiré beaucoup de monde. On a interprété "Hamlet" le jeudi soir, et le vendredi matin. Une grand'-messe a été célébrée, le sermon de circonstance a été prêché par le Rev Conwey de Chicago, qui a parlé sur la conversion de l'Irlande.

Le Manitoba.

Mercredi, 5 Avril 1899

UNE INDISCRETION

Nous pensions que c'était une loi entre gentilshommes, de ne jamais publier une conversation privée, ou de ne le faire qu'avec la permission requise et après avoir fait reviser la pièce pour s'assurer de son exactitude. Si Mgr L'Archevêque de Saint-Boniface avait voulu qu'une interpellation fut faite à la Chambre des députés ou au Sénat, il aurait eu recours à ceux qui représentent la minorité catholique et qui n'ont pas démérité du pays sur cette grave question des écoles.

Nous savons qu'en parlant ainsi nous rencontrons les vues de Sa Grandeur.

LE PEUPLE CANADIEN-FRANCAIS.

Son Origine, Sa Mission.

I.

Faisant allusion au Canada, une courtisane éhontée disait un jour à son roi, cette parole à jamais outrageante pour tout cœur canadien-français :

"Sire, à quoi servent à votre couronne ces quelques arpents de neige et de glace ?"

Sans égards pour les vœux de son peuple, oubliant que, par delà les mers, nu-pieds, presque sans armes, sans vêtements et sans nourriture, des fils de la France, n'ayant pour tous biens que leur courage, leur dévouement, leur foi et l'amour de la patrie, luttaient dans une guerre de géants, contre l'envahissement de l'étranger, défendaient pied par pied, pouce par pouce, le territoire sur lequel, grâce à eux, et à eux seuls, flottait encore l'étendard de la France, le pauvre Louis XV, entouré de courtisans insoucieux, tournait le dos à notre pays et s'endormait tranquillement dans le lit de la volupté.

Le roi n'était pas encore sorti de son sommeil que le Canada se voyait sous la domination étrangère.

En 1763 une poignée de Canadiens-Français, pauvres et sans chefs, étaient arrachés des bras de la mère-patrie et abandonnés à la volonté de nouveaux maîtres aigris par la résistance qu'ils venaient de rencontrer dans la lutte contre ces braves.

Qu'allait donc devenir ce petit peuple si tristement délaissé ? Qu'allait devenir ce pays encore fumant du sang de ses héros et bouleversé par les combats meurtriers dont il avait été le théâtre ?

L'avenir devait le dire, l'histoire le proclamer et ses enfants le constater avec un légitime orgueil.

Qu'il nous soit donc permis d'ouvrir l'histoire nationale, d'en feuilleter les pages et d'étudier sommairement, dans quelques articles de journal, l'origine de notre peuple, sa mission, ses progrès, son avenir et le secret de sa force. Ce sera là une étude utile. Il est bon de temps en temps, pour un peuple, de jeter un regard dans le passé, de méditer en lui-même, afin que, s'appuyant sur le travail de ses pères, il puisse se rendre mieux compte de la situation et continuer plus solidement l'œuvre commencée par eux.

La France, cette vieille et chevaleresque nation qui, à juste titre, avait été surnommée la fille aînée de l'Eglise, se tordait depuis quelques années dans la douleur d'un cruel déchirement. Un esprit nouveau s'infiltrait dans ses veines ; déjà grondait la tourmente révolutionnaire qui bientôt allait faire éclater une tempête effrayante de guerres civiles et l'ébranler jusque dans ses fondements.

Le souffle impie et athée, sans cesse ranimé par les doctrines néfastes d'une armée de faux philosophes et de littérateurs païens, attisait le brasier qui allait bientôt brûler et réduire en cendre les vieilles et nobles traditions du passé, en même temps qu'étouffer les saintes aspirations et le dévouement de ses enfants.

Il fait peine de le dire, mais la France devait bientôt entrer dans une crise qui, au bout d'un siècle ne serait pas encore calmée.

Cependant, dix siècles de protection à l'Eglise ne pouvaient rester sans récompense.

Les vices et l'esprit d'insubordination d'une grande partie des hautes classes, envers toute morale et toute religion, demandaient un châtiment, mais Dieu, dans sa bonté, étendit sa protection sur un groupe d'enfants privilégiés.

Par delà l'océan, des Français, fidèles à leur drapeau, donnaient leur sang pour la cause de la civilisation et de l'évangélisation. Travaillant pour leur patrie, ils travaillaient aussi pour la gloire de Dieu, l'avancement de la religion et la conversion des infidèles.

Eloignés des voluptés d'une civilisation raffinée, ils grandissaient et se fortifiaient dans les hautes pensées de la religion et de l'amour du Christ.

Leurs âmes, humbles mais fortes et vaillantes, n'avaient pas encore goûté aux coupes du voltairianisme ; leur barque avait échappé aux écueils de l'indifférence religieuse et du scepticisme, et voguait sur la haute mer du christianisme.

Séparés violemment de la mère-patrie, nos ancêtres échappèrent au naufrage religieux et moral de leurs pères d'Europe.

Abandonnés à eux-mêmes, entre les mains de vainqueurs décidés à faire disparaître l'influence française et catholique du continent américain, ils comprirent qu'en Dieu seul étaient leur force et leur avenir. Patriotisme et religion sont deux choses si intimement liées ensemble que l'une ne saurait exister dans toute sa plénitude, sans son union avec l'autre.

De cette époque date surtout la fondation de notre nationalité ; de ce jour douloureux commence l'histoire véritable du peuple canadien-français.

Jusque là, ces fils des croisés ont lutté et combattu pour la drapeau de la France et pour son influence dans l'Amérique du Nord.

A partir du traité de Paris, les braves vaincus ont lutté et combattu pour eux-mêmes, pour leur existense et leurs droits, pour leur propre développement ; en un mot, pour la formation d'un peuple destiné aux plus grandes choses, sous le nom de peuple canadien-français.

Ce changement de maîtres, alors jugé fatal, a tourné à bien.

La Providence, là comme partout, nous a protégés et bénis.

Isolés, réduits à leurs propres forces, nos ancêtres ont envisagé la situation avec grandeur d'âme et résolution ; ils ont établi notre existence sur la base solide des principes catholiques et français.

Grâce à cette action, à cette ligne de conduite tracée par eux, et fidèlement suivie jusqu'aujourd'hui, nous avons progressé et constitue une nation vigoureuse.

A la lumière de ces faits, il est donc de la plus grande évidence que notre mission sur ce continent est d'une nature privilégiée et apostolique.

Le Canada doit être sur le sol américain, ce que la France fut adis sur le sol européen.

Nous n'avons pas la majorité numérique, mais nous avons la supériorité doctrinale.

Soyons convaincus de la grandeur de notre cause, conservons religieusement les doctrines qui ont fait notre force, qui ont agrandi notre influence et notre nombre, et marchons avec confiance vers l'avenir.

Qu'il nous suffise aujourd'hui de constater quelle fut notre origine et quelle est notre mission

Nous donnerons dans un prochain article une vue rapide de notre début et de nos progrès comme peuple, jusqu'à nos jours.

XXX.

L'étiquette du monde.

La garde-malade à une patiente, qui est à toute extrémité :

—Voyons, voulez-vous envoyer un mot à votre meilleure amie, Mme X... ? Elle viendra.

La malade, faiblement :

—Non... c'est elle qui me doit une lettre...

LE SÉNAT

Les libéraux qui n'ont pas d'intérêt particulier à empêcher l'action du sénat, ne sont pas enthousiasmés par le projet de réforme que Maître Tarte a soufflé à M. Laurier.

Le "Huntingdon Gleaner," journal libéral, dit :

Malgré tous les efforts de ces deux messieurs (MM. Laurier et Tarte), le projet d'amender la constitution du sénat, en pouvoyant au vote conjoint des deux chambres, a tombé à plat, parmi les libéraux et a provoqué la dérision des conservateurs.

De son côté, la "Tribune," organe libéral de Winnipeg, discutant l'amendement de sir Wilfrid conclut ainsi :

"Si le sénat doit être rendu impuissant pour le bien comme pour le mal, pourquoi ne pas l'abolir immédiatement et chercher quelqu'autre moyen de protéger les droits et les goussets du peuple contre le danger d'une législation contraire à la volonté du pays.

LEON XIII

Les dépêches nous apprennent que l'état de santé de Sa Sainteté Léon XIII est alarmant.

La maladie de Léon XIII a provoqué dans l'univers un immense mouvement de sympathie et de douleur. On dit que le jour de la publication des dépêches annonçant la maladie, 28,000 télégrammes sont arrivés au Vatican demandant des nouvelles de l'illustre patient et transmettant des vœux pour son rétablissement.

PARLEMENT PROVINCIAL

MERCREDI.

La séance a été courte aujourd'hui. Quelques nouveaux bills pour l'incorporation de deux chemins de fer et de quelques compagnies ont été présentés à la Chambre.

On a aussi lu en première lecture le bill à l'effet d'amender l'acte municipal; ce bill est présenté à la demande de Winnipeg.

Le rapport annuel du département des Travaux Publics a été déposé sur la table.

JEUDI

L'Hon. M. McMillan, trésorier provincial, a prononcé aujourd'hui le discours du budget et a soumis les estimés pour l'année courante. Il s'est efforcé de montrer que l'état financier de la province est satisfaisant. Le discours de M. McMillan était bien travaillé; le secrétaire provincial a une manière à lui de faire danser les chiffres. Une heure quarante-cinq durant, il a additionné, soustrait, multiplié et divisé avec habileté Malgré cela, nous en sommes à l'ère des déficits dans la province. L'orateur a terminé par un long compliment à l'adresse de M. Greenway.

La chambre s'est ensuite ajournée à lundi.

LUNDI

Aujourd'hui a eu lieu la discussion sur le budget. M. D. H. McFadden (Emerson) a parlé pendant trois quarts d'heure; puis M. James Johnson (Turtle Mountain) a fait lui aussi quelques remarques. M. McMillan, le tresorier, a terminé le débat

Les estimés ont été votés à cette séance. Plusieurs députés n'étaient pas encore revenus de la vacance de Pâques.

MARDI

Après l'acceptation des estimés pour l'année courante, il y a eu aujourd'hui un débat sur un bill qui a pour but de retrancher $ 300,000 des argents provenant de la vente des terrains scolaires. M. M. McFadden et Johnson ont proposé un amendement au bill. Par cet amendement la législature demanderait au Parlement Fédéral $ 75.000 par année pendant quatre ans au lieu de réclamer $ 300,000 à la fois. M. M. McMillan, Watson Fisher, Myers, Mulvev, Dickie, Sirett, Norris, Paré, Sutherland, et Lauzon, ont adressé la parole. M. Paré est d'avis que le fonds scolaire devrait être laissé intact. Ce fonds est de $ 504.000 ; si on retranchait $ 300.000 du capital l'intérêt en serait grandement diminué. M. Lauzon dit pu'il serait des premiers à demander les $ 300.000, mais à la condition qu'une partie de ces argents serait donnée aux catholiques. M. Lauzon ajoute que le sénat a refusé d'accorder les $ 300.000 parce que les catholiques du Manitoba n'en auraient pas eu leur juste part. Le député a terminé en répétant que nos difficultés scolaires n'étaient pas terminées.

NOUVEAUX COLONS

Le Rev. Père Blais, le zélé missionnaire de la colonisation au Manitoba, est arrivé à St-Boniface lundi dernier, accompagné de 175 colons, venant principalement du diocèse des Trois-Rivières.

Le Rev. Père nous dit qu'un fort mouvement d'immigration se prépare ; ce détachement se compose de très bonnes familles, courageuses et industrieuses.

Tous sont enchantés du Manitoba, où ils doivent demeurer. Plusieurs ont déjà acheté des terres à différents endroits de la Province et se préparent à les cultiver immédiatement. Nous félicitons et remercions le Révérend Père de son initiative et nous souhaitons la bienvenue à ces compatriotes, qui trouveront ici un vaste champ à exploiter et une population hospitalière.

JOURNALISME.

L'Hon. G. A. Nantel vient de reprendre la direction politique de "La Minerve" à Montréal.

M. Arthur Dansereau, dont la résignation comme maître de poste à Montréal a été acceptée par le gouverneur en conseil, devient directeur de la rédaction de 'La Presse."

EN ESPAGNE.

Comme on le sait, l'Espagne a changé de gouvernement il y a quelques semaines. Le premier ministre actuel, M. Silvela, est un catholique pratiquant. Voici ce que nous lisons dans "Le Mouvement Catholique," à propos du nouveau cabinet espagnol :

"M. Silvela vient de déclarer qu'il s'aidera des inspirations du Vatican dans l'ordre très élevé de la science sociale, de l'économie, politique, en ce qui concerne l'accord entre les classes sociales, les rapports entre les pauvres et les riches l'exercice de la charité et l'organisation sociale dans un sens humanitaire."

D'un autre côté, Richeville, dans le "Bulletin" de la "Vie Catholique," dit :

"Le nouveau ministère espagnol porte une double marque: il est le résultat de la coalition du parti catholique avec le parti militaire. C'est un cabinet de salut public. Par le général Polavieja, M. Silvela tient l'armée; par M. Pidal, il a le concours du pape et des catholiques. Le ministre de la guerre est lui-même un catholique déclaré. M. Pidal est le comte de Mun de l'Espagne. Il a de lui l'éloquence inspirée, la grâce chevaleresque, le renom européen."

Nous ne pouvons donc que souhaiter le succès du cabinet Silvela dans les élections prochaines.

Puisse l'Espagne se relever bientôt et revoir les jours glorieux d'autrefois !

EN FRANCE.

Il y a quelques jours, un Français appelé Tourret, et qui a une ressemblance frappante avec M. Loubet, se promenait au Bois de Boulogne, à Paris, quand un homme, croyant viser le président de la république lui déchargea un pistolet dans la tête. M. Tourret a été tué instantanément. L'assassin, nommé Ozouf, est un ingénseur ruiné dans l'affaire du Panama. M. Loubet était alors président du conseil. Ozouf aura voulu se venger sur lui de ses malheurs financiers.

DANS LE MONDE POLITIQUE

Sir Chs H. Tupper, ex-ministre de la Justice, est passé à Winnipeg, samedi, en route pour Vancouver.

***

La législature du Nord-Ouest a été ouverte hier par Son Honneur le Lieutenant Gouverneur Forget.

***

Il n'y a pas eu beaucoup d'ouvrage de fait à Ottawa depuis la semaine dernière, car les membres ont pris un congé de plusieurs jours à Pâques.

***

L'élection d'un député aux Communes pour la ville de Winnipeg, rendue nécessaire par la mort de M. Jameson, aura lieu d'ici à quelque temps. On mentionne comme candidats, M. Andrews, conservateur et M. E. D. Martin, libéral.

***

Il a été parlé dans notre dernier numéro des discours récemment prononcés aux Communes par sir W. Laurier et sir Chs Tupper. Voici l'appréciation du Soleil, journal libéral de Québec, sur le discours de ce dernier :

"Le chef de l'opposition, sir Charles Tupper, a parlé pendant au-delà de quatre heures. Il a fait preuve d'une vigueur physique remarquable pour un homme de près de quatre-vingts ans. Il a parlé d'ailleurs avec plus de modération que d'habitude et son discours a été tout à fait convenable. Le vieux chef conservateur a certainement conservé quelque chose de son éloquence d'autrefois. Il est devenu plus verbeux cependant, et plus diffus. Il noie sa pensée dans un déluge de paroles ; ce qui diminue beaucoup l'effet de ses discours en les rendant moins clairs et moins intéressants."

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Le R. P. Drummond S. J. qui était souffrant de la bronchite, a passé quelques jours à l'Hôpital.

Les exercices de la Semaine Sainte ont été très imposants et suivis par une foule considérable. A Pâques, Mgr Langevin a chanté la grand'messe accompagné de diacre et sous-diacre.

La clôture de la retraite a eu lieu hier soir à la cathédrale. L'église était remplie. Après le sermon, Mgr L'Archevêque, dans une vibrante allocution, a remercié, en son nom et au nom du curé de la paroisse, le R P. Godts d'avoir bien voulu diriger cette retraite. Sa Grandeur a fait, d'une manière délicate, l'éloge de la congrégation des Rédemptoristes, à laquelle le dévoué prédicateur appartient.

RONALDO vs. LOUIS CYR

Il y a eu lundi dernier à Montréal, une rencontre entre notre champion canadien, Louis Cyr, et un allemand du nom de Ronaldo Louis Cyr a remporté une victoire facile ; Ronaldo, se sentant inférieur, s'est déclaré indisposé au milieu de la lutte.

UNIVERSITE DE MANITOBA

AVIS D'EXAMENS

AVIS est donné par les présentes que les examens dans les Arts, le Droit et la Médecine, à l'Université de Manitoba, commenceront, lundi, le 8 mai 1899 à 9 hrs, a. m., dans la Ville de Winnipeg, province du Manitoba. Tous les candidats pour aucun de ces examens doivent faire l'application de règle au Régistraire, pas plus tard que le 17 avril, 1899. Des blancs d'application peuvent être obtenus du soussigné.

Daté à Winnipeg, ce 4ème jour d'avril A. D 1899.

I. PITBLADO. Régistraire.

20

REMERCIEMENT à St-Antoine de Padoue pour faveur obtenue avec promesse de publier. 20

POISSON D'AVRIL

Certains ecrivains pensent que l'usage du poisson d'avril s'introduisit vers la fin du seizième siècle.

Pendant un séjour qu'il fit au château de Roussillon, en Dauphiné. en 1564, le roi Charles IX rendit une ordonnance en vertu de laquelle était reporté au 1er janvier le commencement de l'année qui, jusqu'alors, avait commencé le 1er avril.

Par suite de ce changement, les étrennes ne se donnèrent plus qu'au jour initial de janvier, et le 1er avril, on n'adressa plus que des félicitations aux personnes qui s'accomodaient mal de ce nouveau régime; on fit plus; on s'amusa à les mystifier par des cadeaux simulés ou par de faux messages, et comme au mois d'avril le soleil quitte le signe zodiacal des poissons, nos aïeux trouvèrent bon de donner à ces coutumes le nom de "poissons d'avril."

C'est une explication assez vraisemblable mais nous ne la garantissons pas.

En fait de poissons d'avril—dont l'espèce se fait de plus en plus rare—en voici un, pas bien méchant il est vrai, mais qui eut la bonne fortune de dérider pendant quelque temps le spleen légendaire des Anglais.

Le 31 mars 1849, l'*Evening Star*, de Londres, annonça à ses lecteurs que le lendemain une magnifique exposition d'ânes devait être ouverte dans la salle d'agriculture d'Islington

Une foule d'amateurs arrivèrent et reconnurent, mais trop tard, que messieurs les ânes n'étaient autres qu'eux-mêmes.

Autre anecdote, d'après Brifaut, l'académicien.

Le baron Ducestal, fin gourmet et grand pique-assiette, avait un talent particulier pour faire mettre son couvert. Le 1er avril, il allait chez un ami et lui tenait ce langage:

—J'ai reçu votre billet hier soir et vous voyez si je suis exact à l'heure. Ce sera pour moi un charme que de partager votre dîner.

Et il répétait ce stratagème tous les ans. Sa mémoire n'était pas si robuste que sa fourchette; deux années de suite, il se présenta dans la même maison.

—C'est bien regrettable, lui dit son ami, nous venons de quitter la table. Mais qu'à cela ne tienne, on va remettre votre couvert et vous servir.

Ducestal accepta. Pour tout potage, on lui apporta une sardine! Cette fois, ce fut lui qui avala "le poisson d'avril."

DECES

Nous regrettons d'avoir à annoncer la mort de Madame Gagnon, épouse de M. Louis Gagnon, de cette ville. La regrettée défunte comptait 71 ans d'âge et était née à Saint-Pierre-les-Becquets, dans la province de Québec. Les funérailles ont eu lieu ce matin à la cathédrale; un grand nombre de parents et d'amis y ont assisté M. le curé Messier a chanté la messe. Les porteurs étaient: MM. Lecomte, Jean, Gosselin, Bertrand, Laurendeau et Genthon.

Nous offrons à M. Gagnon et à la famille l'expression de notre vive sympathie dans leur deuil.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Le C. P. R. a vendu 24,000 acres de terrains au prix de $75,000 pendant le mois de mars.

—Le C. P. R. a expédié dans l'est, lundi dernier, environ cent-dix chars d'animaux.

—On dit qu'une offre de $3,000 a été faite au conseil de ville pour les anciens terrains de l'exposition.

—Le commissaire des sauvages a reçu les grains de semence qui sont envoyés aux réserves annuellement.

—Trois cents seize mille minots de grains ont été emmagasinés dans les élévateurs de Fort William la semaine dernière.

—M F. W. Bourget, employé au commissariat des sauvages, vient d'être nommé secrétaire privé du Lieutenant-Gouverneur Forget

—Jeudi dernier, environ 1,000 Galiciens et Mennonites arrivant de l'est, sont venus se fixer ici et aux Territoires du Nord-Ouest.

—Madame Gustave Dubuc, de Saint-Jean-Baptiste, vient de faire une promenade de quelque jours chez son beau-père, l'Hon. Juge Dubuc.

—Un grand nombre d'immigrants de toutes races arrivent chaque jour à Winnipeg. Cette forte immigration doit continuer, dit-on, pendant six semaines.

—Un grand nombre de manufactures de l'est du Canada exhiberont leurs produits à l'exposition provinciale qui aura lieu à Winnipeg en juillet prochain.

—Un assortiment de chapeaux, casquettes, indiennes de couleurs, gants, papeterie etc, ainsi que plusieurs patrons de dentelles. "Le Bazar" Avenue Taché, Saint-Boniface. J. B. Leclerc & Cie.,

—Le conseil de l'université a remercié Sa Grandeur Mgr Langevin de l'offre gratuite qu'Elle avait faite d'un terrain à Saint-Boniface, pour la construction des bâtisses universitaires.

M. Auger, employé à la maison Ashdown, vient de partir pour Montréal, où il se place avantageusement. Ses amis lui ont, donné mercredi dernier, un "send-off" des plus sympathiques.

—Les gagnants de moulins à coudre dans le tirage ouvert par la Royal Crown Soap Co. pour la semaine finissant le premier avril sont les suivants: Mde S. Pritchard, 68 rue Edward, Winnipeg; Mde. W. Lunn, Austin, Man.; M. Chs. Davis, Jr., Whitewood, N. W. T. La Royal Crown Soap Co. va continuer ce tirage, donnant trois moulins tous les lundis jusqu'à avis contraire.

Chronique de la Province

SAINT-PIERRE-JOLYS.

Il y a queques jours M. Arsène Lauzière, du village de Saint-Pierre, avait le malheur de voir sa maison devenir la proie des flammes Absent de la maison avec sa famille, quand l'accident s'est produit, il n'a rien pu sauver. La paroisse s'est montrée très sympathique à M. Lauzière dans ce malheur.

SAINT-FÉLIX.

Le Rév. M. Jubinville, curé de Saint-Félix, a fait un voyage à Saint-Boniface.

Nous espérons que les immigrants canadiens-français qui arrivent au Manitoba en ce moment tourneront leurs yeux de notre côté. Il y a ici place pour un grand nombre de compatriotes. Cette partie de la province est splendide; les terres sont d'une fertilité admirable et l'eau et le bois sont à notre portée en abondance. Tous ceux qui sont établis ici ont confiance en l'avenir et seraient trop heureux de voir arriver ici de nouvelles familles.

Nous ensemencerons au printemps une plus grande superficie de terrains que l'au dernier.

FAITS DIVERS

D'après les calculs les plus certains, les républicains auront une majorité de 16 voix, au Sénat fédéral, dans la prochaine session.

—Le secrétaire de la guerre a publié une ordonnance pour porter la limite d'âge d'enrôlement de 30 à 35 ans. Les jeunes gens en dessous de 18 ans ne peuvent s'enrôler.

—Le secrétaire de la guerre, général Alger, a publié un ordre du jour par lequel il commande l'observation de l'article de la loi sur la réorganisation de l'armée, qui abolit les cantines et défend la vente de toute boisson enivrante sur les terrains de manœuvres.

L'adjudant-général Corbin vient vient de publier la statistique des soldats morts dans la guerre hispano-américaine, du 1er mai au 28 février 1899. Voici les chiffres; tués sur le champ de bataille 329, morts de blessures 125, morts de maladie 5,277.—Total 5,731.

M. W. F. Peck, commissaire général des Etats-Unis à l'Exposition de 1900, accompagné de son secrétaire particulier, vient de revenir en cette ville, de retour de son voyage à Washington et New York.

AVIS

Toutes communications concernant la rédaction du journal devront être adressée à

JOSEPH BERNIER,
DIRECTEUR

Toute communication concernant des travaux d'imprimerie, ou les annonces dans le journal, devra dorénavant être adressée à MM. BÉRUBÉ & CIE, à qui devront aussi se faire les remises pour souscriptions au journal.

LES PETITES ANNONCES

Telles que

MAISON A LOUER,

EMPLOI DEMANDÉ,

SITUATION VACANTE,

TROUVÉ,

PERDU,

PROPRIÉTÉ A VENDRE

A VENDRE,

Seront insérées dans LE MANITOBA à raiso de 25 cents pour 6 lignes.

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge desix ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

Abonnez-vous au... Manitoba, $1.00 PAR ANNEE

MUNICIPALITE DE MONTCALM.

AVIS

Est par les présentes donné que le rôle d'évaluation de l'année 1898 a été adopté pour l'année 1899, et que le Conseil siègera en Cour de Revision pour entendre les plaintes qui pourraient être faites contre le dit rôle d'évaluation, mardi, le 2me jour de mai 1899, à la Salle Municipale, Letellier, à dix heures A. M.

Que le dit rôle peut être vu et examiné au bureau du Secrétaire-trésorier par tout contribuable qui le désirera.

Que les plaintes contre le dit rôle, s'il y en a, seront reçues par le soussigné jusqu'au 21me jour d'avril 1899.

Donné à Saint-Jean-Baptiste, en mon bureau, sous ma signature, ce 14me jour du mois de mars 1899.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trés., Mun. de Montcalm.

18-21

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie ayant pour but de promouvoir et stimuler le commerce entre le marchand et le consommateur, ou celui qui commerce avec lui, pour la rédaction de plans et systèmes nécessaires, à telles fins, pour s'en assurer les droits de propriété, pour les vendre et acheter, pour annoncer et solliciter, ainsi que pour toutes autres affaires nécessaires ou utiles à l'obtention de telles fins

McNEIL, McNEIL & TERNAN,
Solliciteurs des Requérants.

Daté à Halifax, N. E., le 22me jour de février 1899. 22-3 9i

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Saskatchewan Railway & Mining Co." pour l'autorisation de commencer la construction des lignes d'embranchement avant la construction de la ligne principale, et à telle jonction ou croisement de la ligne principale par d'autres chemins de fer, que le Gouverneur-Général en conseil approuvera: aussi pour l'autorisation d'étendre leur ligne de Humbolt, dans la direction de l'est à n'importe quel point sur les lignes de chemins de fer du Pacifique Canadien, Great North West Central ou The Lake Manitoba Railway and Canal Co., approuvé par le Gouverneur-Général en conseil, et dans la direction de l'ouest, de Battleford aux Montagnes Rocheuses

Toronto 28 janvier 1899. 1-2 9i

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada par la Compagnie "The Northern Pacific & Manitoba Railway Company," pour un acte amendant le chapitre 58 (52 Victoria), ayant rapport à l'incorporation de la dite compagnie: pour étendre le temps afin de compléter les lignes et extensions autorisées par le dit acte, et par les actes y-exposés et confirmés, avec le droit de construire les susdites par sections, et pour d'autres fins.

Daté ce 6me jour de février A D. 1899.

EWART, FISHER & WILSON,
15 2 9i Solliciteurs des Requérants.

AVIS.

Avis est, par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte incorporant *The Canadian Mortgage and Investment Corporation*, pour diverses fins, parmi lesquelles: Pour transiger les affaires d'une compagnie de prêts et d'épargnes, avec tous les pouvoirs nécessaires et inhérents à telle compagnie, et pour faire l'acquisition et se charger de l'actif et des affaires des compagnies suivantes: *The Canada Permanent Loan and Savings Company, The Freehold Loan and Savings Company, The London and Ontario Investment Company (Limited)*, et *The Western Canada Loan and Savings Company*, respectivement, ou d'aucune de ces compagnies, et de telles autres compagnies de même nature et qui pourraient consentir à entrer dans de tels arrangements; et pour donner à ces corporations et à ces parties les pouvoirs nécessaires pour faire tous les arrangements nécessaires aux fins susdites.

THOMAS G. BLACKSTOCK,
Pour les Requérants.

Daté à Toronto, ce 26ème jour de janvier, 1899. 1-2-9i

MUNICIPALITE RURALE DE TACHE

AVIS est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité de Taché a adopté le Rôle d'Evaluation de 1898, comme le Rôle d'Evaluation de 1899, et que le Conseil se formera en Cour de Revision, le 4me jour d'avril A.D. 1899, à 10 heures a.m., à la salle municipale, Lorette, pour entendre les plaintes qui pourront être formulées contre le dit Rôle d'Evaluation.

Daté à Lorette, ce 26me jour de février A. D. 1899.

WM. LAGIMODIÈRE.
16-17-18 Sec.Tresorier

—Le *Manitoba* est en vente à Winnipeg chez M. G. R. Vendôme, 290, rue Principale et chez Melle Kéroack, coin de la rue Principale et Water. A St-Boniface chez M. J. B. Leclerc, barbier et agent de journaux, avenue Taché.

AVIS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte donnant pouvoir à la "London & Canadian Loan & Agency Company (Limited)," à la "The Canada Landed & National Investment Company (Limited)," et à la "The Building & Loan Association," respectivement, ou à quelqu'une de ces compagnies et à telle autre compagnie ou à telles autres compagnies incorporées aux mêmes fins, qui pourraient s'entendre à cet effet, de prendre et de faire tous les arrangements nécessaires pour s'amalgamer en une seule compagnie ou corporation, et de prendre des dispositions pour la vente et l'achat de leurs actifs entre elles, de manière à pouvoir effectuer cette amalgamation; et à ces fins, de procéder à la consolidation des Actes d'incorporation des dites trois compagnies ou d'aucune deux d'entre elles, ou pourvóyant à donner à la nouvelle compagnie ou à la compagnie consolidée, le pouvoir de fonctionner en vertu de la charte de l'une des trois dites compagnies et conférant à la nouvelle compagnie ou à la compagnie consolidée, tous les pouvoirs nécessaires à l'émission d'un nouveau fonds-action et pour toutes autres fins nécessaires au parfait accomplissement de telle amalgamation de telle manière qu'il pourra être convenu entre telle ou telles compagnies et pour transiger les affaires de la dite compagnie amalgamée en vertu des dites chartes, ou d'aucune d'entre elles, ainsi amendée et pour donner le pouvoir aux dites trois compagnies, ou aucune d'elles, ou à la compagnie amalgamée, d'émettre des actions acquittées, eu en partie acquittées eu egard aux montants payés sur le capital-action souscrit des dites trois compagnies, ou d'aucune compagnie entrant dans la combinaison comme susdit, et pour canceller tout capital-action et pour émettre un nouveau capital-action ou, si nécessaire, pour incorporer une compagnie avec les pouvoirs nécessaires pour transiger les affaires d'une compagnie de prêt et d'épargnes et tous pouvoirs inhérents à telle compagnie de prêt et d'épargnes; pour acquérir l'actif et se charger des affaires des dites trois compagnies, ou d'aucune d'elles et de toutes autres compagnies qui pourraient consentir à telle transaction.

Daté à Toronto, le 9 mars 1899.

HOSKIN, OGDEN & HOSKIN,
23, rue Toronto, Toronto,
Procureurs pour la "The Canada Landed and National Investment Company (Limited)

ARNOLDI & JOHNSTON,
103, rue Bay, Toronto,
Procureurs pour la "The London & Canadian Loan & Agency Company (Limited)

CASSELS & STANDISH,
15, rue Toronto, Toronto,
Procureurs pour la "The Building & Loan Association. 15-3 9i

AVIS.

Demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Manitoba and South-Eastern Railway Company," pour un acte autorisant la compagnie à se joindre à la "Canadian Northern Railway Company," sur des termes et conditions mutuellement acceptés, et pour voyant à l'effet et mise en force de cette usion.

BLAKE, LASH & CASSELS,
Solliciteurs des Réquérants.

Daté le 25ème jour de janvier, 1899.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, par la "Dominion of Canada Guarantee and Accident Insurance Company," pour un acte destine à amender l'acte d'incorporation de la compagnie, à l'effet de permettre à la dite compagnie de transiger des affaires d'assurance contre la maladie et pour d'autres fins.

Daté à Toronto, ce 26e jour de janvier 1899.

BEATTY, BLACKSTOCK, NESBITT, CHADWICK & RIDDELL,
1-2 9i Solliciteurs des Réquérants.

DE PAR LE MONDE

Doit-on dire un automobile ou une automobile ?

La question est assez sérieuse pour que le conseil d'Etat, en France, ayant à rédiger un règlement général sur la circulation des voitures sans chevaux, ait jugé à propos de la discuter.

C'est le masculin qui a prévalu.

Jamais on n'a pris autant de précautions pour garder un souverain ou une souveraine anglaise qu'on en prend actuellement pour assurer la sécurité de la reine Victoria à la Riviera. Malgré les dénégations officielles on ne peut cacher le fait que la reine Victoria éprouve des craintes et qu'elle a ordonné de prendre des mesures extraordinaires pour sa sécurité. L'assassinat de l'impératrice d'Autriche a inspiré une véritable terreur à la reine qui se rappelle les attentats commis contre sa vie. La reine Victoria souffre de névralgies et elle est très craintive en ce moment.

Le comte Mouravieff, ministre des affaires étrangères de Russie a adressé aux représentants de la Russie à l'étranger une note circulaire contenant les remerciements du tsar pour toutes les puissances qui ont exprimé leurs assentiment aux propositions de paix de l'empereur Nicolas.

La bonne entente existant entre le Vatican et la Cour Saint-James vient d'être prouvée d'une manière non équivoque par le don que vient de faire le Saint-Père à la reine Victoria. Le cadeau est une magistrale statue qui figure le Christ debout sur le monde. Le bras droit est levé, pour bénir. Le gauche porte la croix, L'oeuvre est des sculpteurs italiens Ross et Zenario, et les critiques s'entendent à dire que la reine Victoria a reçu un chef-d'oeuvre de l'art.

Sa Sainteté a ordonné cette statue pour la cour Saint-James, expressément, mais quand elle fut terminée, il en fut si content qu'il en commanda des copies pour tous les souverains d'Europe. L'original fut envoyé à Londres.

Le 11 mai prochain aura lieu une cérémonie imposante, au Vatican, pour la bénédiction de ces statues. Le pape présidera lui-même cette cérémonie, voulant témoigner de son désir de rapprocher l'Eglige de Rome du cœur de l'Angleterre.

Un journal fait remarquer que nous commençons maintenant nos hivers, au moment où nous avions coutume de les finir. Il y a peut-être quelque chose de dérangé au cadran des saisons, ou, bien signe des temps, c'est qu'à une époque où on humanise les barbares à coups de canon, comme le Américains aux Philippines; où l'on se prépare à un congrès de la paix, en votant de nouveaux crédits, pour les armements, il est bien permis au siècle de finir à rebours.

La perspective de recevoir les délégations des puissances cause un vif plaisir à la reine Wilhelmine de Hollande qui dirige personnellement les arrangements pour faire à ces délégations une réception des plus cordiales. Cet événement est considéré comme un heureux présage au commencement du règne de la jeune reine, qui s'abstiendra d'observer la réserve que les membres de la Maison d'Orange ont toujours montrée.

AFFAIRES MUNICIPALES

MUNICIPAL'TÉ RURALE DE MONTCALM—SÉANCE DU 7 MARS

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sur motion de Chrysostôme Bérard appuyé par Edward Davis.

Clément-Pelletier.—Que Thomas Tunnah ait le droit d'obtenir un escompte de deux pour cent pourvu qu'il paie le montant de ses taxes d'ici au 5 avril prochain. Adopté.

Pelletier-Bérard—Que la pétition de Théophile Bruneau, Joseph Vermette et autres demandant que le terrain y mentionné soit annexé au district scolaire de Saint-Jean-Baptiste Nord soit accordée et que Joseph Baril de Saint-Jean-Baptiste soit nommé arbitre pour Montcalm. Adopté.

Bérard-Pelletier—Que le préfet soit autorisé à s'enquérir auprès des Banquiers de Winnipeg concernant les taux d'intérêt pour les dépenses courantes et que le compte de la Municipalité soit transporté à la Banque qui nous donnera les meilleurs termes. Adopté.

Bérard-Brûlé—Que le rapport des auditeurs soit adopté et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé a en faire imprimer 150 copies en anglais et 350 copies en français. Adopté.

Lecture du rapport du comité des finances.

Pelletier-Bérard—Que le rapport du comité des finances soit adopté tel que lu. Adopté.

Clément-Pelletier. Que le préfet soit autorisé a s'entendre avec le Gouvernement afin de faire un cours d'eau au travers des lots 162 @ 250, le gouvernement devant fournir le tiers, la municipalité le tiers, et les contribuable l'autre tiers, et que la Municipalité de Franklin soit prié de contribuer pour un tiers pour la partie qui touche cette dernière Municipalité, et que le montant d'ouvrage fait cette année soit d'au moins un mille et demi. Adopté.

Clément-Bérard. Que l'honorable ministre des douanes soit requis de réduire et si possible d'enlever les droits de 30 pour cent qui sont maintenant prélevés sur les *graders* de chemins de fer qui entrent des Etats-Unis au Canada; et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Et que copie de cette résolution soit remise entre les mains de M. Georges Walton pour être envoyée au Ministre des douanes et que celui-ci soit prié de considérer notre demande. Adopté.

Pelletier-Bérard—Que M. Louis Gauthier soit réengagé pour tenir la traverse de la Rivière Rouge à Saint-Jean-Baptiste pour le prix de $30.00 par mois; cette augmentation est faite en considération de l'augmentation de l'ouvrage durant les dernières années. Adopté.

Davis-Ayotte—Que le conseil achète de F. A. Fairchild Co., de Winnipeg un nouveau "Era Grader" de chemin de fer de F. C. Austin, au termes et conditions mentionnés dans une lettre de la dite compagnie de ce jour au canseil, sous leur signature par leur agent Georges Walton. Adopté.

Brûlé-Ayotte—Qu'une extention de temps d'ici à la prochaine séance du conseil soit donnée à Remi Savoie pour payer ses taxes sur le Sug ½ 6-3-1E. Adopté.

Clément-Bérard—Que la somme de 50c soit payée a Alex Bisaillon pour chauffage de la salle. Adopté.

Avis est par les présentes donné qu'à la prochaine assemblée du conseil, j'introduirai un amendement au règlement No. 118 des licences de liqueurs.—Chrysostôme Bérard.

Avis est par les présentes donné qu'à la prochaine assemblée du conseil, j'introduirai une motion pour imposer une taxe en argent au lieu des journées de corvée.—Chrysostôme.

Bérard-Brûlé—Que le conseil s'ajourne jusqu'au premier mardi du mois d'avril 1899, le 4. Adopté.

JOSEPH BARIL,
Sec Trés.,
Mun. de Montcalm.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 4 Avril 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 16	à 0 18
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 15
Fromage	0 09	à 0 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 0 25
Œufs en boîtes, la doz	0 16	à 0 18
Patates, le minot	0 35	à 0 45
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 09	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 00	à 0 52
Avoine, par minot	0 00	à 0 32
Orge "	0 23	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 85
" Strong Baker		1 65
" Manitoba Baker		1 40
" Imperial Baker		1 10
" Supérieure XXXX		95
" Nestor		80
Gru, la tonne		13 00
Son, "		11 00
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	8 50
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	6 00 à	6 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	7 50

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No 15

Appele sans cesse au dehors par ses occupations, par ses habitudes, par ses plaisirs, il déserte et prend en aversion le foyer dès qu'il cesse d'y être retenu par des attractions plus réel es que celles qu'il trouve dans la satiété d'un sentiment, ce sentiment fut-il ne d'une passion; or, les véritables charmes de la vie de famille, ainsi que doit la rêver le comte de Noirmont, ce n'est pas toi, hélas! ma chérie, qui peux les lui procurer. Non que l'intelligence du monde et les qualités du cœur te fassent défaut. Au contraire, il n'est pas un des privilèges de la femme, sous ce rapport, dont tu ne sois douée. Mais, par malheur, la société a des exigences auxquelles tu n'es pas en mesure de satisfaire et des préjugés contre lesquels tu ne saurais lutter.

"Je puis te dire ces choses, moi qui t'aime, et tu peux les entendre, sachant que je ne te parle que dans ton intérêt et au point de vue du bonheur de George s et de son avenir, qui ton affection doit te rendre aussi sacré qu'à moi. Est-il besoin de t'énumerer ces exigences et ces préjugés? tu les connais et tu sais que par ta naissance tu n'as pas même le droit de leur livrer bataille. Le monde ne te pardonnerait par les préférences de mon fils et sous le titre dont son amour d'un jour parerait ta jeunesse et ta beauté, on ne verrait toujours et plus que jamais en toi que la fille du peuple à l'extraction mystérieuse et c'est sur Georges que retomberaient les colères du monde. Une mésalliance comme celle qui résulterait d'un mariage entre vous lui ferait perdre son rang. Les gens de notre classe n'iraient pas volontiers chez toi et ne te recevraient qu'avec dédain chez eux.

"Le comte de Noirmont, forcément humilié de la situation que lui créerait ce declassement, ne manquerait pas, tôt ou tard, de t'en rendre responsable. Il deviendrait alors peut-être dur à ton égard et tes justes plaintes seraient au tant de griefs nouveaux que tu lui fournirais Vous seriez malheureux tous les deux sans avoir la compensation des sympathies de vos semblables. Les uns diraient: " tant pis pour elle, pourquoi a-t-elle porté ses prétentions jusqu'à lui", et les autres ajouteraient; " c'est bien fait pour lui, pourquoi s'est-il déclassé."

Madame de Noirmont s'arrêta et dévisageait Gardella qui l'écoutait rouge et silencieuse.

"N'ai-je pas raison?

—Sans doute, murmura la pauvre enfant qui n'osa point avouer, comme elle le pensait, que l'orgueil de la comtesse avait exagéré le tableau qu'elle venait de lui mettre sous les yeux."

Mille exemples de mésalliance, bien autrement scandaleuse que ne le serait une union entre elle et Georges se pressaient, en ce moment, dans sa mémoire. Elle se rappelait un duc du noble faubourg qui, quelques années auparavant, avait épousé une danseuse de l'Opéra. Un marquis ruiné qui plus fou encore, n'avait pas eu honte de donner pour belle-mère à sa fille une drôlesse en renom, afin de rentrer dans la fortune dont il avait payé ses faveurs et que le monde recevait à bras ouverts avec autant d'égards pour la drôlesse, que pour la danseuse; et plus de cent gentilshommes, rien qu'en France, au nom plus illustre que celui de Georges, qui tous les jours épousaient des femmes qui ne lavalaient pas, sans que le monde s'en détournât. Sa naissance, après tout, qu'on lui reprochait tant, n'était pas une faute qu'on eut le droit de lui imputer. D'abord, rien ne prouvait que cette naissance était déshonorante. Le mystère qui l'entourait aurait dû lui être même une circonstance atténuante. Gardella embarssa dans une seule pensée toutes ces considérations; Mais était-il possible de les faire valoir contre les arguments de la comtesse? Sa fierté y répugna et elle aima mieux se soumettre sans discussion. Son sacrifice n'était-il pas d'ailleurs, déjà à demi accompli? Puis, pouvait-elle se rebeller contre la volonté de la comtesse? Non; or, dès l'instant où il ne convenait pas à celle-ci qu'elle épousât son fils, en raison de quoi se serait-elle insurgée contre cette détermination. N'était-ce point assez que Madame de Noirmont eut fait d'elle sa fille adoptive, et fallait s'appuuyer sur la générosité qui avait dictè ses bienfaits pour lui opposer les avantages dont elle jouissait, d'abord son éducation qui seule atténuait la disproportion de leur destinée. Non, non, mille fois non. Les douleurs, les déchirements du sacrifice avaient des dédommagements préférables et elle les préférait.

La comtesse, inconsciente, dans l'égoïsme de sa vanité de grande dame, n'admettait pas que Gardella put partager l'amour qu'elle avait inspiré à Georges et ses préoccupations se concentraient uniquement sur ce dernier.

"Raconte-moi, dit-elle, ce qui s'est passé entre vous. Je suis curieuse de savoir comment tu as réussi à le rendre si raisonnable!

—C'est bien simple, murmura la jeune fille, je lui ai déclaré que je ne l'épouserai pas.

—Il ne s'est point récrie?

—Si, mais j'avais une réponse toute prête.

—Quelle est cette réponse?

—Je lui ai dit que j'aimais trop quelqu'un pour pouvoir devenir sa femme."

La comtesse tressaillit.

"Tu mentais?

—Non."

Gardella alors expliqua de son mieux, comment elle interprétait les choses et Madame de Noirmont la félicita chaleureusement de son subtil et généreux stratagème, sans que l'ombre d'un remords effleura sa conscience.

"Tu es une bonne enfant, conclut-elle, je ne pouvais mieux placer mon affection et ma confiance. Je suis contente de toi."

Cette facile acceptation de son dévouement blessa la jeune fille au cœur.

"Georges ne se doutera de rien, insinua-t-elle, j'aurai soin de ne jamais pleurer devant lui."

Pour la seconde fois, la comtesse tressaillit.

"As-tu le projet de pleurer à son insu?

—Je n'ai pas ce projet, mais il est probable que mon sacrifice me coûtera plus d'une larme.

—Ton sacrifice?

—Sans doute

—Je ne te comprends pas."

Gardella leva les yeux sur Madame de Noirmont et ne craignit pas de soutenir le regard que celle-ci fit peser sur elle, quoique ce regard contint autant de surprise dédaigneuse que d'interrogation.

"Ce n'est pas seulement comme un frère que j'aime Georges.

—...Toi aussi, fit la comtesse de plus en plus hautaine. Toi aussi, tu vas t'imaginer que tu l'aimes."

Et elle éclata de rire.

"L'imagination n'est pour rien dans mes sentiments. Mais qu'importe, si Georges l'ignore! et je garderai bien mon secret, dussé-je en mourir."

Madame de Noirmont se fâcha:

"La folie est contagieuse.

—Je l'aimais, protesta Gardella, avant d'avoir reçu ses aveux."

La comtesse devint tout à coup défiante.

"Es-tu bien certaine qu'il ne s'est pas reconnu dans le personnage imaginaire de ton petit roman? Ce point est indispensable, car alors il se pourrait qu'il tint sa menace de se vouer au célibat pour te rester fidèle et je n'entends pas que cela soit. Georges est fils unique et il a le devoir de ne pas laisser périr notre nom. Il faut qu'il se marie... je le veux.

Gardella ne sourcilla point.

"Je te parais peut-être cruelle?"

Le silence persistant de la jeune fille acheva de fâcher la comtesse, parce qu'elle crut y voir un acquiescement aux reproches qu'elle même s'adressait, et elle se hâta d'ajouter:

"Ton sacrifice, pour être méritoire, doit être utile. S'il n'est pas complet, il sera nul."

Gardella eut peur.

"Qu'attendez-vous de moi?

—Ne me le demande pas, devine-le."

Troublée, hors d'elle, l'orpheline fit un effort pour tâcher de voir clair dans l'obscurité des paroles de la comtesse et n'y put parvenir.

"Je ne sais pas, je ne divine pas, balbutia-t-elle."

Un pressentiment lui serrait le cœur.

La comtesse reprit d'une voix sourde:

"Arrange-toi pour que Georges, dans la colère d'être dédaigné par toi, se venge en te donnant une rivale légitime.

—Vous voulez que je l'aide, moi, à en aimer une autre! s'écria Gardella dominant mal son indignation.

—Ce que j'exige, ce n'est point qu'il en aime une autre, je veux qu'il se marie et rien de plus. Il est en ton pouvoir de le pousser à cette extrémité.

—Il ne mécoutera pas.

—Évidemment si tu lui en donnais le conseil. Ce n'est pas cela que j'attends de toi. Il t'aime, il te l'a dit et tu le crois... Désespère-le jusqu à lui suggérer l'idée de la vengeance. Si sa tendresse pour toi est réel, il n'admettra pas que tu en aimes un autre, autrement j'en conclurai ou qu'il ne t'aime point ou qu'il a la certitude que tu n'aimes que lui... Tu lui as juré par une vérité habile que tu aimes quelqu'un et dans l'intérêt de ce quelqu'un, qui n'est autre que lui, tu lui as déclaré que tu ne l'épouserais pas, c'est très bien; mais ce n'est pas assez. Il faut retracter ton serment et lui faire croire à ton mariage avec le rival supposé."

De pourpre qu'elle était, Gardella devint pâle.

"J'ai juré sur la tombe de ma mère," objecta-t-elle.

Madame de Noirmont haussa les épaules.

"...Tout homme sait ce que vaut un serment de femme!"

Gardella se fit suppliante.

"Si je vous obéis il me méprisera et ne m'aimeras plus...

—Il faut qu'il ne t'aime plus, et quant à son mépris, il ne sera que temporaire. La vérité plus tard lui sera révélée. D'ailleurs, il n'y a point de sacrifice facile et puisque c'est toi qui la première a prononcé ce mot, subis-en les conséquences."

XII

Zoé Rocaresco avait dit vrai, elle aimait Georges; cependant, on peut supposer que la volonté entrait pour quelque chose dans ce sentiment. Si Georges, au lieu d'être ce qu'il était, riche et noble, eût été un pauvre garçon n'ayant pour tout patrimoine que les seules avantages de sa personne, elle n'eût probablement point songé à lui, mais il possédait tout ce qu'une femme est en droit de souhaiter.

(*A Suivre*)